



A

Monsieur le Directeur de la Mutuelle des Douanes sénégalaises

CADRE RESERVE AU MUTUALISTE

Informations personnelles

Nom :	Prénoms :
Matricule de solde :	Numéro Mutuelle :
Grade :	Service (Poste) :
Type de prêt : <input type="checkbox"/> Prêt d'URGENCE ¹ <input type="checkbox"/> Prêt EQUIPEMENT ² <input type="checkbox"/> Prêt HABITAT ³ (construction) <input type="checkbox"/> Prêt de FINANCEMENT ⁴ SPONTANE (d'un projet)	Motifs du prêt :
Montant demandé :	Créances en cours à la Mutuelle : <input type="checkbox"/> Oui. Si oui préciser le montant <input type="checkbox"/> Non
Date demande :	Numéro téléphone :
Documents joints : Fiche d'engagement <input type="checkbox"/> ; Autorisation de prélèvement <input type="checkbox"/> ; déclaration sur l'honneur <input type="checkbox"/>	
Signature du demandeur :	

CADRE RESERVE A LA MUTUELLE DES DOUANES (Ne pas remplir svp)

Date de départ à la retraite :	Montant total cotisation au Fonds de solidarité :
--------------------------------	---

AVIS :

COOPERATIVE (d'Habitat ou de Consommation)

MUTUELLE SOCIALE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

SECRETARE EXECUTIF

AVIS DEFINITIF DE L'AUTORITE⁵ : favorable ; Rejet (motif rejet :.....)

MONTANT DEFINITIF ACCORDE

¹ Les prêts d'urgence doivent être motivés par une urgence vitale ou sociale. Le montant alloué ne peut pas dépasser 2.000.000 FCFA.

² Concerne les équipements et mobiliers (d'un montant n'excédant pas 3.000.000 FCFA) et les véhicules (d'un montant n'excédant pas 10.000.000 FCFA). Un justificatif de l'achat des équipements (facture, devis, etc.) est requis.

³ Dédiés au financement d'un projet immobilier. Il s'effectue par tranche de 5.000.000 FCFA après contrôle et validation par un comité ad hoc. Le montant total alloué ne peut pas dépasser 15.000.000 FCFA. Le mutualiste devra présenter le titre de propriété du terrain sur lequel le projet immobilier sera édifié, accompagné de tout autre document (plan, devis, autorisation de construction, etc.)

⁴ Dédiés au financement spontané d'un projet présenté par le mutualiste et validé par un comité ad hoc (achat de terrain, financement études, formation, exploitation agricole, etc.). Le montant accordé ne peut excéder 10.000.000 FCFA.

⁵ Le Directeur ou la Commission de Prêt (lorsque le montant du prêt dépasse 3.000.000 FCFA).



AUTORISATION DE PRELEVEMENT/ ENGAGEMENT

Je soussigné -----

Grade ----- Matricule de solde-----

N° Mutuelle ----- Unité -----

Autorise l'agent chargé du paiement du T.S.C des services du Bureau Programmation et Finances à prélever chaque mois, sur le montant qui me revient, la Somme totale de (en chiffres et en lettres) -----

-----, détaillé comme suit, sur :

- Le TSC : pour un montant de
- Le Fonds commun: pour un montant de
- Autre revenu (à préciser) : pour un montant de

Pour une période de ----- A partir de (-----).

En cas de défaillance dans mes engagements relatifs au versement obligatoire des annuités de remboursement, j'autorise, la Mutuelle de Douanes Sénégalaises à prélever un montant de..... sur mon épargne complémentaire à la Mutuelle des Douanes sénégalaises, ou de tout autre avantage utile au recouvrement de la créance pour rembourser ce prêt de au fonds de crédit.

Visa du demandeur



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné -----

Grade / Service -----

Matricule solde -----N° Mutuelle -----

« Déclare sur l'honneur n'avoir aucun engagement sur le montant net à payer de mes revenus (TSC, FC et salaire ou traitement)

« Déclare sur l'honneur avoir des engagements sur le montant net de mes revenus :

- De TSC, d'un montant de
- De FC, d'un montant de
- De traitement (ou salaire) d'un montant net de
- Autre revenu sur lequel payer (à préciser)
.....

Toutefois, ces engagements : (cocher la case valable)

- ✓ ne sont pas de nature à compromettre le remboursement du prêt
- ✓ sont susceptible de compromettre le remboursement du prêt

En foi de quoi, je délivre cette attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Visa du demandeur